

délibération D_2024_5_6

OBJET : Décision modificative

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement retenu à ce jour pour la Residence Seniors.

Il ressort de ce plan de financement qu'il est nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Recettes

Opération OPNI

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 - *Emprunts en euros* : + 80 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Article 1328 - *Autres* : + 100 000 €

Article 13461 - *Dotation d'équipement des territoires ruraux* : + 148 816 €

Dépenses

Opération 50

Chapitre 20 - *Immobilisations incorporelles*

Article 2031 - *Frais d'études* : + 4 179 €

Article 2313 - *Constructions* : + 324 637 €

Il convient également de procéder aux modifications budgétaires ci-dessous pour tenir compte des ajustements des dépenses de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mansle)

Article 657 358 - *Autres groupements* : + 1 800,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général (ajustement de la DM 2 : erreur matérielle)

Article 60623 - *Alimentation* : + 215,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article 6281 - Concours divers (cotisations) : - 2 015,00 €

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.